



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2017
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, Président Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale P. Hess, comptable
Excusé :	D. Perron
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017

Le procès-verbal du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe qu'une présentation-débat aura lieu avec l'association CARPE le mardi 28 novembre 2017 à 20h00 à la salle communale de Chancy. Jean-François Bouvier, l'intervenant principal, fera le point sur la situation actuelle des nuisances dues aux avions ainsi que sur l'évolution prévue. Un tout ménage sera distribué dans les boîtes aux lettres mercredi 15 novembre 2017. Il reprend celui réalisé par Chancy avec un ton plutôt opposé à l'aéroport, mais il s'agit surtout d'informer les gens de la tenue de cette séance afin qu'ils puissent se faire leur propre idée. Ce n'est pas une communication qui se veut tendancieuse.

M. Pontinelli explique que cela concerne le processus PSIA par rapport auquel il y a des points de vue différents. Des communes (par exemple Meyrin, Vernier ou Chancy) sont ainsi plus militantes et plus revendicatives par rapport aux nuisances de l'Aéroport. D'autres communes sont plus dans la coopération avec les autorités et l'aéroport pour essayer de faire avancer les choses. Le tout ménage reprend donc l'invitation de la commune de Chancy qui est un peu plus revendicatrice, tandis que Cartigny est plutôt dans une approche de négociation et de coopération avec les autorités cantonales et l'aéroport. M. Pontinelli invite les conseillers municipaux à aller à cette réunion. Il y aura des

représentants de la CARPE (coordination d'association militant contre les nuisances de l'aéroport) ainsi que des représentants de l'ATCR de l'ARAG et du WWF pour répondre aux questions.

Le président indique que la séance du Conseil municipal du lundi 19 février 2018 devra être reportée au mardi 20 février 2018 en raison de la soirée citoyenne au Théâtre du Léman, à laquelle participe l'exécutif.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

[Aucune communication]

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des routes du 19 octobre 2017

M. Schornoz signale un dépassement provisoire de 78'000 F pour les travaux à la rue du Pré-de-la-Reine. Il est principalement dû à une baisse de la prise en charge du FIA, mais également à différentes modifications du projet détaillées dans le rapport de commission. Par ailleurs, l'avant-projet pour la zone 30 à la rue du Trabli est terminé. Enfin, concernant le secteur de la Petite-Grave, le projet définitif et la demande d'autorisation arriveront en décembre 2017.

La commission propose au Conseil municipal de voter une délibération pour le dépassement mentionné ci-dessus, le montant final devant être communiqué en décembre. Elle va également étudier avec la commission des finances la possibilité de proposer un crédit d'investissement de 520'000 F pour finaliser toutes les études avant-projet jusqu'aux appels d'offres, afin d'avoir une vue d'ensemble des travaux à réaliser et de les coordonner avec le PGEE et l'aménagement.

M. Cogne note que, avec le dépassement prévu, la commune prévoit de dépenser 218'000 F au total pour les travaux à la rue du Pré-de-la-Reine.

Mme Zäch rappelle qu'un crédit de 261'000 F a été voté en 2016.

M. Schornoz ajoute que les travaux exécutés sur la rue du Pré-de-la-Reine se montent pour l'heure à 140'000 F. C'est sur ces travaux qu'il y aura un dépassement au-delà des 261'000 F.

M. Cogne relève qu'il est aussi proposé un crédit de 520'000 F pour finaliser les études.

Mme Zäch rappelle que l'idée est de profiter des travaux en lien avec le PGEE pour faire différentes réalisations en surface comme l'installation de zones 20 et 30 km/h. Par rapport à la problématique globale des investissements, il s'agirait d'avoir un crédit d'études pour chacun de ces emplacements afin de connaître le coût des travaux en sous-sol (en distinguant la part à charge de la commune et celle qui ne l'est pas) et des aménagements en surface. L'idée serait de lisser tous ces projets et, ensuite, de regarder comment les aménager dans le temps. Mme Zäch ajoute que le tableau présenté aux conseillers municipaux au moment du vote de ces crédits serait ainsi légèrement modifié dans le temps. Cela étant, la discussion sur ce crédit doit encore avoir lieu en commission des finances.

M. Schornoz explique que certains travaux à faire pour le PGEE ou pour les bâtiments peuvent être liés à un aménagement de route. Il s'agit donc d'avoir une vue d'ensemble pour ne pas devoir rouvrir une route plusieurs fois à court terme.

Rapport de la commission des bâtiments du 11 octobre 2017

M. George indique que la commission des bâtiments s'est réunie le 11 octobre 2017 en présence de Mme Walthert. Il aimerait en profiter pour remercier Pierre-Alain Prinz qui prépare admirablement les séances.

L'objet principal de la séance a été l'étude de la phase 2 de la rénovation de la salle communale selon les annexes 2 et 3 du rapport. Un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés cette année et le total actuellement dépensé est d'environ 95'000 F sur 100'000 F budgétisés. À cela, il faut encore ajouter les factures à payer, les mandats entrepris et les heures fournies par l'architecte.

Pour la suite de la rénovation de la salle communale, trois possibilités se présentent :

1. Finir les mandats avec les 100'000 F budgétisés.
2. Ajouter 35'000 F ou 40'000 F pour faire encore quelques travaux, notamment au niveau de la sécurité.
3. Finir complètement la rénovation de la salle communale pour un budget plus conséquent de 232'000 F (cf. devis en annexe au rapport de commission).

La commission recommande à l'unanimité d'accepter la troisième proposition dite de rénovation intérieure totale.

M. George indique que le montant total représente certes 232'000 F, mais cela permettrait de faire aboutir la rénovation d'un bâtiment important pour la commune. Il signale que déjà beaucoup de travaux ont été faits dans les sous-sols (sanitaires, économies d'énergie, nouveaux locaux...). En surface, la scène a été modifiée, mais il reste encore pas mal de travaux (sonorisation, éclairage, possibilité de ranger le mobilier sous la scène, travaux de sécurité, rideaux anti-feux, etc.) compris dans ces 230'000 F.

Mme Walthert fait remarquer que le devis de la phase 2, figurant en annexe du rapport de la commission, est très détaillé.

M. Loeffel estime qu'il faut aussi regarder les possibilités en termes de financements et d'amortissements. Il était question d'une réunion de la commission des finances en présence des présidents de la commission des routes et de celle des bâtiments pour définir des priorités. M. Loeffel trouve qu'il est difficile de se déterminer sans avoir fait ce travail préalable.

M. Schornoz indique que la commission est consciente de la nécessité de voir ces aspects avec la commission des finances. Ce que la commission des bâtiments a regardé, sans parler du fait qu'il faut ensuite évaluer la possibilité de les financer, c'est de savoir s'il fallait arrêter les frais ou s'il était préférable, moyennant 232'000 F, de continuer des travaux de rénovation pour pouvoir disposer d'une belle salle pour l'avenir. La commission a estimé qu'il était préférable de retenir cette deuxième option. Cela laisse toutefois encore ouverte la question de savoir s'il est possible de financer ces travaux.

Mme Zäch confirme qu'une réunion est prévue avec la commission des finances. Par ailleurs, il est vrai qu'il y a beaucoup de bâtiments dont il faut s'occuper sur la commune. Au niveau de la salle communale, des travaux sont déjà en cours et il y a maintenant le choix de la commission des bâtiments d'avancer dans ce projet pour terminer la salle. Il serait dommage de rester sur un résultat en partie non achevé alors que cette salle très utilisée représente un outil de travail central pour la

commune. Il a ainsi été possible d'agrandir la scène, de permettre le rangement du matériel sous la scène, de créer de nouveaux locaux au sous-sol ou de faire des améliorations au niveau de la sécurité, mais il faudrait pouvoir finir les travaux. Par contre, les éventuels travaux concernant tout le haut de la salle communale devront faire partie des réflexions du Conseil municipal par rapport à l'ensemble des travaux nécessaires sur les différents bâtiments de la commune (rénovation du café, agrandissement du nouvel immeuble, voirie, etc.).

M. George propose d'aborder la question du financement pour répondre à la remarque de M. Loeffel.

M. Loeffel indique, en tant que président de la commission des finances, que celle-ci s'est réunie en février pour étudier la situation dans les années à venir. Elle a ainsi constaté qu'il y a un problème jusqu'en 2020 où des amortissements arriveront à terme.

M. George note que ces 232'000 F doivent permettre de terminer quelque chose qui a été entrepris. La commission trouverait dommage d'attendre 2020 pour le faire.

Mme Zäch ajoute qu'il y aurait une piste pour le financement.

M. Cogne rappelle que de nouvelles dispositions comptables entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elles ont pour conséquence que les provisions pour différence d'évaluation, que la commission avait coutume de faire avec ses excédents, ne pourront plus être faites de la même manière. Cela représente une réserve d'environ 560'000 à 570'000 F actuellement dans les comptes. La commune va aussi perdre l'excédent au niveau de la réserve sur reliquat qui représente de mémoire 230'000 F. Le souci est que la commune n'aura plus le droit de faire ces provisions, or les estimations fournies par l'AFC sont plutôt fantaisistes. Par rapport aux années 2007 à 2016, on voit que, sans cette réserve, la commune aurait dû parfois augmenter les centimes de 10 à 14 centimes, ne serait-ce que pour couvrir le budget. Cela n'a pas été fait puisqu'il a été possible de couvrir le budget par des recettes. Sans cette provision, la commune va avoir de gros soucis. Il a donc été convenu, jeudi dernier, avec le service de surveillance des communes que, moyennant quelques clés de répartition forfaitaires, la commune pourrait continuer à faire une provision chaque année d'un montant plafonné. Cela permettra à la commune de calculer une provision de 15,5 % sur 100 % des impôts de l'année n, plus 80 % des impôts de l'année n-1, plus 60 % des impôts de l'année n-2, plus 40 % des impôts de l'année n-3 et 20 % des impôts de l'année n-4. Au total cela fait 300 % d'impôts qui peuvent être provisionnés à hauteur de 15,5 %. Comme les impôts de la commune représentent environ 2 à 2,2 millions de francs par année, cela donne une provision de près de 1 million de francs selon la clé de répartition actuelle. Il sera donc possible de faire en sorte que les exercices budgétaires de la commune puissent continuer à être faits de manière prudente grâce à cette sécurité. Dans l'intervalle, il n'y a pas encore de certitude sur toutes les provisions qui devront être dissoutes au 31 décembre 2017 et qui devront être intégrées dans la fortune au 1^{er} janvier 2018, d'où l'idée de passer un certain nombre de charges en 2017 plutôt qu'en 2018. Il ne s'agit pas de faire des dépenses que la commune n'aurait pas fait autrement, mais cela permettrait d'utiliser la provision sur reliquat et la provision pour centimes qui, cumulées, représentent 700'000 à 720'000 F. Toutes les dépenses qui pourront être anticipées en 2017 seront des dépenses que la commune aura en moins en 2018. Autrement dit, la surcharge de 2017 sera compensée par une diminution équivalente sur 2018.

Pour les travaux de la salle communale dont le devis est de 232'000 F, le Conseil municipal devra décider s'il faut les réaliser ou non. Au niveau du financement, si la décision est prise assez tôt, tous les travaux pouvant encore être faits cette année seront passés en charge en 2017 moyennant un dépassement des frais d'entretien, ce qui diminuera d'autant les charges de 2018, 2019 et 2020

puisque cela diminuera d'autant les investissements que la commune devra faire par rapport à ces travaux. Concrètement plutôt que de faire 232'000 F d'investissements en 2018 qui seraient amortis de 23'000 F par année à partir de 2019, s'il est possible de faire passer 50'000 à 80'000 F de travaux déjà en 2017, la commune aura un excédent de charges en 2017 qui sera compensé par la dissolution de cette provision. Par ailleurs, cela diminuera d'autant l'amortissement qui devra être passé pour les années 2019 à 2028.

M. George constate que ces explications permettent à ce que le Conseil municipal se prononce ce soir.

M. Loeffel aimerait avoir la confirmation de M. Hess que tout est en ordre au niveau des liquidités.

M. Hess répond que la commune aura un petit problème au niveau des liquidités. Toutefois, étant donné que les délibérations permettent de réaliser des emprunts, il sera normalement possible de les couvrir ainsi. M. Hess précise qu'il n'a pour l'instant pas été nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour les délibérations 2017.

M. Pignat constate, d'après le devis, que la commune est en train de monter une salle de spectacle. Il se demande si cela sera financé par l'organisation de plus de spectacles à Cartigny ou si elle va plutôt rester à disposition des habitants.

Mme Zäch fait savoir que la commission a déjà eu une discussion à ce sujet. Il est clair que la salle ne sera pas louée à des gens de l'extérieur du village. Cela étant, il se passe déjà pas mal de choses dans la commune et l'idée serait de l'utiliser davantage durant la journée (il y a des demandes pour faire des cours de musique par exemple ou refaire des soirées cinéma). Même pour le théâtre, les gradins sont obsolètes et il n'est plus possible de les utiliser. Différents usages de la salle sont possibles et envisagés, mais cela restera dans le cadre de la commune.

Mme Bolle de Paoli ajoute que l'on peut aussi imaginer inviter des troupes de spectacles.

Mme Zäch indique qu'il ne s'agit en tout cas pas de la louer pour la rentabiliser davantage.

La 3^e variante pour la rénovation de la salle communale de 232'000 F est approuvée à l'unanimité.

Rapport de la commission de l'information pour ses séances des 6 juin 2017, 31 août 2017 et 31 octobre 2017

M. Pontinelli signale qu'il s'agit d'un rapport informatif sans incidence sur le budget. Il explique que la commission de l'information a étudié le devis de 3 entreprises et a retenu la proposition de Candy Factory qui a notamment collaboré avec les communes d'Avully et d'Avusy.

Le devis total d'un montant de 20'133 F comporte la création d'une nouvelle identité visuelle de la commune (3'780 F), la création d'une nouvelle maquette pour le journal (4'410 F) et la création d'un nouveau site internet (11'943 F). Ce devis s'inscrit tout à fait dans l'enveloppe prévue au budget 2018.

Le prix par tirage de *l'Écho de Cartigny* passera de 1'000 F à plus de 2'250 F en fonction des aspects de production retenus. Cela permettra d'externaliser auprès de professionnels la mise en forme du journal et laissera davantage de temps aux membres de la commission pour se concentrer sur les aspects rédactionnels. La nouvelle identité visuelle sera élaborée d'ici à fin 2017 tandis que le nouveau site

sera mis en fonction concomitamment avec l'édition de la nouvelle version de *l'Écho de Cartigny* en mars 2018.

5. **Budget 2018**

M. Cogne signale que ce budget a pour conséquence que la commune surévalue les recettes d'un montant de 370'000 F par rapport aux indications données par l'administration fiscale. Cela correspond à peu près à la moyenne des écarts des 4 dernières années. Il faut savoir que les communes doivent maintenant faire un budget prévisionnel pour les 4 années à venir. Quand on regarde ce qui s'est passé lors des 4 dernières années, la différence par rapport à l'évaluation de l'administration est d'environ 300'000 F ou 320'000 F. Avec un montant de 370'000 F, la commune n'est donc pas très loin de cet écart moyen. Il y avait toutefois une crainte, en surévaluant autant les recettes, que le Conseil d'État refuse le budget la commune. Le service de surveillance des communes a ainsi confirmé qu'il ne refuserait pas le budget de la commune au prétexte que les recettes seraient surévaluées. Il est donc possible de surévaluer les recettes de la commune de 370'000 F par rapport à l'estimation de l'AFC. Le service de surveillance des communes reconnaît lui-même qu'il ne s'agit que d'estimations faites prudemment - sans doute trop prudemment - par l'administration.

M. Cogne propose de voter le rapport de la commission des finances du 31 octobre 2017 avant de passer au vote du budget.

Mme Zäch note qu'il serait également bien de transmettre à tous les conseillers municipaux le résumé très explicatif préparée par M. Cogne à l'intention de M. Zuber du service de surveillance des communes.

Le président note que les conseillers municipaux n'ont pas de remarques sur le rapport de la commission des finances.

- **Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

La délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est approuvée à l'unanimité

- **Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018**

La délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 est approuvée à l'unanimité

- **Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises**

La délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises est approuvée par 11 voix et 1 abstention.

6. Délibération relative à la modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC)

La délibération relative à la modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) est approuvée par 11 voix et 1 abstention.

7. Délibération relative à la modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Cartigny

La délibération relative à la modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Cartigny est approuvée à l'unanimité

8. Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01

M. Pignat a une question concernant l'objet 312 et la piste cyclable allant à Aire-la-Ville. Il voit qu'il est apparemment proposé de supprimer cette partie goudronnée.

Mme Zäch explique qu'il y a eu une enquête publique et les gens pouvaient faire leurs remarques. En l'occurrence, il n'y en a pas eu à ce sujet.

La résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01 est approuvée à l'unanimité

9. Nominations des président-e-s et vice-président-e-s des commissions pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2020

Le président rappelle qu'il s'agit d'inverser les fonctions de président-e-s et de vice-président-e-s des commissions. Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2020, ils seront occupés par les personnes suivantes:

Commission des finances

Présidente : S. Gisler

Vice-président : J. Loeffel

Commission culture, loisirs, sports

Présidente : C. Curchod

Vice-président : P.-A. Pignat

Commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets

Président : D. Perron

Vice-président : J.-M. Schornoz

Commission des affaires sociales et scolaires

Présidente : S. Moget

Vice-présidente : I. Dubouloz

Commission des bâtiments

Président : G. Vouillamoz

Vice-président : F. George

Commission agriculture, aménagement

Président : P.-Y. Christen

Vice-président : Y. Cogne

Commission de l'information

Présidente : I. Dubouloz

Vice-président : N. Pontinelli

Commission sécurité, ORPC, pompiers

Président : P.-A. Pignat

Vice-présidente : S. Gisler

Le président prend note que la nomination des président-e-s et vice-président-e-s des commissions pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2020 est approuvée.

10. Propositions et questions

- M. Cogne signale que M. Hess a proposé au service de surveillance des communes une idée qu'il avait présentée en commission des finances. Elle pourrait faire diminuer de manière importante les charges de la commune pour les années à venir en contrepartie d'une augmentation modeste des charges de cette année. Concrètement, il a reçu des offres de potentiels prêteurs qui pourraient remplacer les actuels crédits bancaires de la commune qui sont à des taux de 1,75 % à 3,7 %. Aujourd'hui, la commune a des crédits (soit directement, soit à travers CABG) auprès de différentes banques (principalement la BCGe). Moyennant un montant important, la commune pourrait rassembler tous ses crédits pour souscrire un seul nouveau crédit à un taux bien inférieur aux taux dont elle bénéficie actuellement. Cela signifie que la BCGe facturera une indemnité à la commune, mais cela permettra de repartir avec une période de 7 à 10 ans à un taux inférieur à 1 %. Si la commune emprunte 10 millions de francs à 1 %, cela veut dire qu'elle ne doit plus payer que 100'000 F par année alors que le coût total des emprunts actuel doit avoisiner 200'000 à 250'000 F par année actuellement. La commune économiserait ainsi 150'000 F pour les 7 à 10 prochaines années avec, en contrepartie, une charge en 2017 pour mettre un terme aux emprunts actuels, mais en utilisant la réserve que la commune doit dissoudre à la fin de l'année. Autrement dit, cette charge supplémentaire en 2017 permettra de diminuer les charges des 7 à 10 années à venir. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une idée, mais M. Hess a obtenu du service de surveillance des communes que Cartigny puisse mettre en place une telle structure de financement. Maintenant, il reste à prendre contact avec une ou plusieurs banques qui seraient intéressées à prêter à la commune. M. Cogne précise que la commission des finances sera appelée à se réunir pour discuter de cette question, mais la discussion avec le service de surveillance des communes a été l'occasion d'obtenir une validation de leur part pour la mise en place de cette procédure.

Mme Curchod signale l'existence de la plateforme de financement pour les communes Loanbox dont la presse a parlé dernièrement.

- Mme Curchod aimerait savoir s'il est possible d'ajouter sur CMNet les rapports de commission dans le dossier de chaque commission pour qu'ils ne figurent pas uniquement dans la séance du Conseil municipal lors de laquelle ils ont été traités.

Mme Lörtscher répond positivement.

- M. Pontinelli signale que les communes genevoises ont été invitées par le Conseil d'État à venir à une réunion qui aura lieu mercredi prochain à l'aéroport où une délégation du Conseil d'État parlera de la suite du processus PSIA. La première phase est maintenant terminée étant donné que le protocole de coordination et le projet de fiche PSIA ont été adoptés. À cette occasion, le Conseil d'État va donner des orientations définitives sur ce projet de fiche PSIA. Dans le cadre de la 2e phase qui va commencer, la population et les communes impactées pourront se prononcer sur la fiche PSIA. Si ce processus débute mercredi, cela signifie que la population aura un mois à partir de cette date pour adresser ses remarques au DETEC. Quant aux collectivités publiques, elles auront un délai de 3 mois.

M. Schornoz se demande si la commune prévoit d'ouvrir une forme de plateforme pour voir les tendances de la population et faire une synthèse. Tout le monde n'a pas forcément envie de faire la démarche auprès du DETEC.

M. Pontinelli estime que tout est envisageable. Il est par exemple possible d'organiser une réunion en invitant des spécialistes pour présenter certains points à la population. Il faut comprendre que cela dépendra de ce qui sera annoncé mercredi prochain.

- Mme Walthert signale que Cartigny a reçu le 3^e prix des communes fleuries de moins de 1'000 habitants. Elle félicite les responsables des espaces verts de Cartigny et toutes les personnes qui y ont participé activement.

Le président lève la séance à 21h30.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....